

CONTRAT

Contrat-cadre de services

Design et fabrication

LE CONSULTANT

FORMRAT STUDIO

TORSTRASSE 22, BERLIN, BERLIN
10119, GERMANY

LE CLIENT

KESSLER & VOSS BANK

FRIEDRICHSTRASSE 180, 10117
BERLIN, GERMANY

Le présent contrat est conclu entre les parties nommées ci-dessous et prend effet à la date d'entrée en vigueur indiquée. Il annule et remplace toutes les discussions antérieures portant sur le même objet.

CONTRAT N°

**CTR-2026-
0188**

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR

**23 mars
2026**

DURÉE

24 mois

DROIT APPLICABLE

**République
fédérale
d'Allemagne**

MISSION

**Design et
fabrication**

STATUT

**Pour
exécution**

Formrat Studio GmbH

Confidentiel — préparé pour Kessler & Voss Bank. Ne pas diffuser
au-delà des parties nommées.

SOMMAIRE

01	Contrat	1
02	Les parties	3
03	Conditions commerciales	3
04	Aperçu de la mission	5
05	Contexte	5
06	Périmètre et livrables	5
07	Cahier des charges	6
08	Calendrier du programme	7
09	Barème d'honoraires	7
10	Récapitulatif des honoraires	8
11	Échéancier de paiement	8
12	Statut et couvertures	9
13	Conditions générales	10
14	Signature	11

LE CONSULTANT

FORMRAT STUDIO

FORMRAT STUDIO GMBH · TVA
DE284107392

Torstrasse 22, Berlin, Berlin 10119, Germany

studio@formratstudio.com · +49 30 555
0141 · formratstudio.com

LE CLIENT

KESSLER & VOSS BANK

KESSLER & VOSS BANK AG

Friedrichstrasse 180, 10117 Berlin, Germany

workplace@kesslervoss.de · +49 30
555 0288

CONDITIONS COMMERCIALES

LES CONDITIONS RÉGISSANT LE PRÉSENT CONTRAT

01

DATE D'ENTRÉE EN
VIGUEUR**23 mars 2026**

La date à laquelle
les obligations
prennent effet

02

DURÉE INITIALE

24 mois

Renouvelable
uniquement par
accord écrit

03

TOTAL DES
HONORAIRES**€159,936**

€134,400, plus TVA
(19 %)

04

CONDITIONS DE
PAIEMENT**Net 30 jours**

À compter de la date de
chaque facture valide

05

DROIT APPLICABLE

**République
fédérale
d'Allemagne**

Berlin, Allemagne



01

APERÇU DE LA MISSION

Une mission de dix-huit semaines pour concevoir, fabriquer et installer une collection de mobilier sur mesure pour le hall d'accueil et la salle du conseil du nouveau siège social de Kessler & Voss Bank à Berlin.



CONTEXTE

Kessler & Voss Bank déménage le siège de sa banque privée dans un bâtiment emblématique de la Friedrichstrasse, et les architectes ont volontairement laissé le mobilier hors périmètre — un vide délibéré, pensé pour accueillir une signature de design unique plutôt qu'un assemblage de gammes préexistantes. Le cahier des charges de la banque appelle quelque chose qui signale précision et permanence, sans basculer dans un minimalisme froid.

Formrat Studio propose un engagement de dix-huit semaines pour concevoir et fabriquer une collection de 64 pièces pour le hall et la salle du conseil : sièges de salon, bureaux d'accueil, une table de conseil de 20 places et ses chaises assorties, réalisés en structures de tube d'acier et contreplaqué laqué dans une palette sobre de couleurs primaires. Les sections suivantes présentent l'approche, le périmètre, le calendrier et l'investissement.



PÉRIMÈTRE ET LIVRABLES

01

DESIGN

ENSEMBLE DE DESIGN DE LA COLLECTION DE MOBILIER

Plans et spécifications complets de la collection de 64 pièces pour le hall d'accueil et la salle du conseil.

02

PROTOTYPAGE

PROTOTYPES GRANDEUR NATURE

Prototypes grandeur nature approuvés pour chaque forme de siège, bureau et table avant production.

03

FABRICATION

SIÈGES DE HALL D'ACCUEIL ET BUREAUX DE RÉCEPTION

Sièges de hall d'accueil et deux bureaux de réception en acier tubulaire et contreplaqué laqué.

04

FABRICATION

TABLE DE CONSEIL ET 20 CHAISES

Une table de conseil de 20 places et un ensemble de chaises assorties, fabriquées pour s'harmoniser avec la collection du hall d'accueil.

05

FINITION

FINITION LAQUÉE EN COULEURS PRIMAIRES

Finition laquée à la main sur l'ensemble de la collection, dans la palette approuvée.

HORS PÉRIMÈTRE

- ▲ Travaux architecturaux ou structurels du bâtiment
- ▲ Mobilier de poste de travail de bureau en dehors du hall d'accueil et de la salle du conseil
- ▲ Art, signalétique et fléchage de marque



CAHIER DES CHARGES

SPC-02	Prototypage	Prototypes à taille réelle pour approbation	2	2 sem.	€5,200 / wk
SPC-03	Sièges et bureaux du hall	Fabrication en acier et contreplaqué — sièges du hall, bureaux d'accueil	1	1 août 2026	€38,000 / lot
SPC-04	Table et chaises de la salle du conseil	Table de conseil de 20 places et jeu de chaises assorti	1	1 août 2026	€42,000 / lot
SPC-05	Finition laquée	Finition laquée appliquée à la main, collection complète	3	3 sem.	€5,600 / wk

Les spécifications sont fixées à l'acceptation ; tout changement est traité selon la procédure de contrôle des modifications définie dans le présent document.

01**SEMAINES 1 À 3 · DÉVELOPPEMENT DU DESIGN**

Design de la collection finalisé pour les sièges du hall, les bureaux et le mobilier de la salle du conseil.

02**SEMAINES 4 À 5 · PROTOTYPAGE**

Prototypes à taille réelle réalisés et approuvés avant production.

03**SEMAINES 6 À 13 · FABRICATION**

Production complète de la collection de 64 pièces à l'atelier berlinois.

04**SEMAINES 14 À 16 · FINITION LAQUÉE**

Finition laquée appliquée à la main sur l'ensemble de la collection.

FLUX DE TRAVAIL	SEMAINES	TAUX	MONTANT
Design de la collection Plans complets et cahier des charges pour la collection de 64 pièces	3	€4,800 / wk	€14,400
Prototypage Prototypes à taille réelle pour approbation	2	€5,200 / wk	€10,400
Sièges et bureaux du hall Fabrication en acier et contreplaqué — sièges du hall, bureaux d'accueil	1	€38,000 / lot	€38,000
Table et chaises de la salle du conseil Table de conseil de 20 places et jeu de chaises assorti	1	€42,000 / lot	€42,000
Finition laquée Finition laquée appliquée à la main, collection complète	3	€5,600 / wk	€16,800
Total des honoraires			€134,400



Honoraires professionnels **€134,400**

TVA (19 %) **€25,536**

Valeur maximale du contrat **€159,936**

**VALEUR
MAXIMALE
DU
CONTRAT** **€159,936**

Tous les montants sont en EUR et hors taxes applicables, facturés au taux en vigueur.
Les honoraires sont facturés mensuellement à terme échu, au fur et à mesure de
l'avancement, et sont payables dans les 30 jours suivant la date de facturation. Les
dépenses sont facturées au coût réel avec accord écrit préalable.



ÉCHÉANCE DE CHAQUE VERSEMENT

N°	JALON	DÉCLENCHEUR	PART	MONTANT
01	Semaines 1 à 3 · Développement du design	23 mars 2026	30%	€40,320
02	Semaines 4 à 5 · Prototypage	Au démarrage de la livraison	30%	€40,320
03	Semaines 6 à 13 · Fabrication	À l'acceptation du jalon	20%	€26,880
04	Semaines 14 à 16 · Finition laquée	À la livraison finale	20%	€26,880
Total (HT)			100%	€134,400

Les échéances sont facturées au fur et à mesure des jalons ci-dessus et sont payables dans les 30 jours suivant chaque facture. Tous les montants sont exprimés en EUR et s'entendent hors TVA (19 %).

IMMATRICULATION S, COUVERTURES ET GARANTIES

HABILITATION	ORGANISME ÉMETTEUR	RÉFÉRENCE	PÉRIMÈTRE	STATUT
Entité enregistrée	Registre des sociétés, Allemagne	Formrat Studio GmbH	Nom commercial et identité juridique	Actif

Immatriculation fiscale	Administration fiscale, Allemagne	VAT DE284107392	Toutes les prestations facturées	Actif
Assurance responsabilité civile professionnelle	Assureur commercial	Disponible sur demande	Design et fabrication	Renouvelé chaque année
Assurance responsabilité civile générale	Assureur commercial	Disponible sur demande	Travaux sur site et dans les locaux du client	Renouvelé chaque année
Adhésion à un organisme professionnel	Association professionnelle, Allemagne	Disponible sur demande	Code de déontologie et procédure de réclamation	En règle

Les certificats et les tableaux de garanties sont fournis sur demande et sont réémis à Kessler & Voss Bank sur demande à tout moment pendant la mission.

CONDITIONS GÉNÉRALES

01

1. DURÉE ET RÉSILIATION

Le présent contrat prend effet à la date d'entrée en vigueur et se poursuit pendant la durée initiale indiquée ci-dessus, sauf résiliation anticipée conformément à la présente clause. Chaque partie peut résilier la mission, ou tout énoncé des travaux, moyennant un préavis écrit de 30 jours. Chaque partie peut résilier immédiatement, sur notification écrite, si l'autre partie commet une violation substantielle non corrigée dans les 15 jours ouvrés suivant la notification, ou devient insolvable. En cas de résiliation, le client paie tous les services dûment exécutés et les frais dûment engagés jusqu'à la date d'effet de la résiliation.

02

2. HONORAIRES ET PAIEMENT

Le Client s'acquitte des honoraires indiqués dans le barème de tarification, hors taxes applicables. Formrat Studio facture mensuellement à terme échu, au fur et à mesure de l'avancement ; chaque facture est payable dans les 30 jours suivant sa date d'émission. Les dépenses préalablement approuvées sont refacturées au coût réel et ne peuvent excéder le plafond convenu sans l'accord écrit préalable du Client. Formrat Studio peut appliquer des intérêts sur les sommes impayées au taux maximal autorisé par la loi, courant quotidiennement.

03

3. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

des honoraires correspondants, Formrat Studio cède au Client l'ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les livrables sur mesure créés spécifiquement pour le Client dans le cadre du présent Contrat. Formrat Studio conserve la propriété de ses méthodes, cadres de travail, outils et savoir-faire, et concède au Client une licence perpétuelle et non exclusive pour les utiliser dans la mesure où ils sont intégrés aux livrables, à des fins internes.

04**4. CONFIDENTIALITÉ**

Chaque partie conserve confidentielles toutes les informations non publiques divulguées par l'autre partie dans le cadre du présent contrat, ne les utilise que pour exécuter ses obligations, et les protège avec un soin au moins équivalent à celui qu'elle applique à ses propres informations confidentielles. Ces obligations ne s'appliquent pas aux informations qui sont ou deviennent publiques sans faute de la partie destinataire, qui étaient légalement connues avant leur divulgation, ou dont la divulgation est requise par la loi ou la réglementation. Cette clause survit à la résiliation pendant une durée de cinq ans.

05**5. RESPONSABILITÉ ET INDEMNISATION**

Aucune des parties n'exclut sa responsabilité en cas de décès ou de dommage corporel résultant de sa négligence, de fraude, ou de toute responsabilité qui ne peut être légalement exclue. Sous cette réserve, aucune des parties n'est responsable des pertes indirectes ou consécutives, ni de la perte de profits, de revenus ou d'économies anticipées. La responsabilité totale cumulée de Formrat Studio découlant du présent Contrat ou en lien avec celui-ci est limitée au montant total des honoraires versés au titre du bon de commande concerné au cours des 12 mois précédant l'événement à l'origine de la réclamation. Formrat Studio maintient une assurance responsabilité civile professionnelle à des niveaux commercialement raisonnables.

06**6. DROIT APPLICABLE ET LITIGES**

Le présent Contrat et tout litige en découlant ou s'y rapportant sont régis par les lois de la République fédérale d'Allemagne. Les parties s'efforceront d'abord de résoudre tout litige de bonne foi par escalade auprès de leurs sponsors senior respectifs. Si le litige n'est pas résolu dans un délai de 30 jours, les tribunaux de Berlin, Allemagne, auront compétence exclusive, sous réserve que chaque partie puisse demander une injonction devant tout tribunal compétent.

DROIT APPLICABLE

République fédérale d'Allemagne

JURIDICTION

Berlin, Allemagne

Le présent contrat est signé par les représentants dûment autorisés des parties et prend effet à la date d'entrée en vigueur indiquée ci-dessus.

01

POUR ET AU NOM DE KESSLER &
VOSS BANK

MARKUS OHLENDORF

RESPONSABLE DES ESPACES DE
TRAVAIL ET DE L'IMMOBILIER

Date

02

POUR ET AU NOM DE
FORMRAT STUDIO

FORMRAT STUDIO

SIGNATAIRE AUTORISÉ

Date



FORMRAT STUDIO

Torstrasse 22, Berlin, Berlin 10119, Allemagne

studio@formratstudio.com · +49 30 555 0141 · formratstudio.com

Formrat Studio GmbH · TVA DE284107392